

DELIBERATIONS du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 19 février 2014

POINT III.1:

Questions statutaires : fonctionnement des conseils ou commissions : désignation des représentants étudiants au Conseil documentaire du SCD

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- · VU les statuts du Service Commun de Documentation (SCD)
- VU les procès-verbaux de proclamation des résultats des scrutins des 11 et 12 février 2014 relatifs au renouvellement des collèges étudiants des 3 conseils centraux de l'Université de Bourgogne

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 5 pour (unanimité) : la désignation par leurs représentants au CA des représentants étudiants au Conseil documentaire du SCD :

- Hervé BEGUE, représentant issu du CA
- Basile PAUTHIER, représentant issu du CS
- Antoine GEORGES, représentant issu du CEVU.

Dijon, le 21 février 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement